



**DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX N°D 4659
SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Articles L113-5 du Code de la voirie routière, L323-1 du Code de l'énergie, L421-4 et R421-9 du Code de l'urbanisme,
Article I du décret n°2011-1697 du 1^{er} décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et
des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques
Article 47-C du Code de la voirie départementale : demande d'accord technique

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 30 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur. En outre, dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993, nous vous demandons de nous indiquer les éventuels problèmes prévisibles d'hygiène et de sécurité pendant le futur chantier ou lors de l'exploitation ultérieure des futurs ouvrages.

A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Désignation des travaux : Aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité aux abords de la Mairie

Département : HAUTE-SAONE

Commune : MAILLEY-ET-CHAZELOT

Concession du projet, date : SIED 70 -10/12/1996

Concessionnaire actuel : SICAE Est

Concession de la canalisation existante : Distribution publique

Ces travaux concernent :

- la voirie nationale :

- la voirie départementale :

- la voirie communale :

- le domaine privé :

Numéro(s)¹

.....

.....

¹ à compléter pour ces 2
catégories de voiries

B) RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES :

- Date probable de démarrage des travaux : été 2014
- Durée prévisible du chantier : 100 jours

- Entreprise réalisatrice :
SAS BENTIN
6A, rue Terre Rouge
25770 SERRE-LES-SAPINS

C) SERVICES CONSULTES :

- SIED 70
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône
- Commune de MAILLEY-ET-CHAZELOT
- SICAE
- FRANCE TELECOM
- Direction Départementale des Territoires

Fait à Vaivre-et-Montoille le
Pour le SIED 70

NOTICE DE PRESENTATIONⁱ

Commune de MAILLEY-ET-CHAZELOT

D 4659 - Aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité aux abords de la Mairie

1) Analyse de l'état initial du site

La commune de MAILLEY-ET-CHAZELOT, de type rurale, se situe à environ 15 km au Sud Ouest de Vesoul. La zone des travaux se situe aux abords de la Mairie.

La commune de MAILLEY-ET-CHAZELOT ne présente aucune caractéristique particulière au titre de la législation sur les sites et monuments historiques.

2) Justifications des travaux

Les travaux d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité, pourront consister en :

- le remplacement d'environ 270 mètres de ligne aérienne à basse tension ainsi que l'ensemble des branchements alimentant les bâtiments existant dans le secteur par des câbles souterrains ;
- l'installation de 6 lampadaires d'éclairage public identiques à ceux existant dans la commune ;
- la création d'un génie civil nécessaire à la reprise du réseau et des branchements téléphoniques et de télé distributions aériens existant dans ce secteur.

3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement

La mise en souterrain du nouveau réseau permet de réduire au maximum l'impact visuel et garantit au maximum la sécurité des personnes.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment l'arrêté (NOR : ECOI0100130A) du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).

ⁱ article II-2 du décret n° 2011-1697 du 1^{er} décembre 2011